

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 décembre 2012**

Décision n° **B-2012-3741**

commune (s) : La Tour de Salvagny

objet : Déclassement et cession à la Commune d'une partie du domaine public communautaire située place de la Mairie

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 décembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Rivalta.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Kimelfeld, Charles, Sécheresse, Bernard R., Vesco, Mme Frih (pouvoir à M. Claisse), MM. Julien-Laferrrière, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Arrue, Assi, David G., Lebuhotel.

Bureau du 10 décembre 2012**Décision n° B-2012-3741**

commune (s) : La Tour de Salvagny

objet : **Déclassement et cession à la Commune d'une partie du domaine public communautaire située place de la Mairie**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.9 et 1.1.

Dans le cadre de son projet d'agrandissement des locaux de la mairie, la Commune a sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin d'obtenir la cession d'un tènement de 46 mètres carrés environ qui fait aujourd'hui partie du domaine public de voirie communautaire sur la place de la Mairie.

Préalablement à cette cession, il convient de déclasser, au profit de la Commune, l'emprise d'une surface de 46 mètres carrés environ située place de la Mairie (cf. plan ci-annexé).

L'ensemble des services communautaires consultés est favorable à ce déclassement.

L'enquête technique réalisée a fait apparaître la présence de plusieurs réseaux sous ou à proximité immédiate de l'emprise à déclasser (Electricité réseau distribution France (ERDF), Gaz réseau distribution France (GRDF), France Télécom et éclairage public). Leur dévoiement éventuel est à la charge exclusive de la Commune.

Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par la place de la Mairie, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Aux termes du compromis, la Communauté urbaine céderait ce bien, libre de toute location ou occupation, à titre gratuit ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 31 octobre 2012 ;

DECIDE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public communautaire, d'une surface de 46 mètres carrés environ, située place de la Mairie à La Tour de Salvagny.

2° - Approuve la cession, à titre gratuit, à la Commune de La Tour de Salvagny d'une emprise d'une surface de 46 mètres carrés environ, située sur le territoire de cette commune, place de la Mairie, dans le cadre de son projet d'agrandissement des locaux de la mairie.

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2012.